PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **16 novembre 2021** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Poulin
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-11-122 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre 2021
4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
5 - VOIRIE
5.1 - Rapport de l'employé de voirie
5.2 - Résolution - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2022 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC
8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
10.2 - Émission des permis et certificats
10.3 - Développement urbain - Suivi de la rencontre d'information publique du 19 octobre 2021
10.4 - Travaux de débroussaillage - Terrains vacants municipaux
11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
11.1 - Réaménagement de l'ancienne salle municipale pour projet d'une CPE
12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
14 - LÉGISLATION
14.1 - Budget 2022 - Rencontre de travail
14.2 - Nomination d'un représentant à la régie Intermunicipale pour 2022
14.3 - Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut au maire pour les réunions de la MRC Beauce-Sartigan pour 2022
14.4 - Renouvellement offre de services de Cain Lamarre pour la représentation de la municipalité à la cour municipale
14.5 - Demande de dérogation mineure - 416, rue Principale - Lot 3123707
14.6 - Demande de dérogation mineure - 579, rang Fernand Bégin - Lot 3123668
14.7 - Renouvellement du mandat Constitution et composition du CCU - Règlement no 316
14.8 - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - VARIA
16.1 - Contribution 2022 pour le transport adapté
16.2 - Offre de services - Renouvellement Escouade Canine MRC 2017
16.3 - Demande de consentement pour le 311 à Saint-Benoit-Lâbre
16.4 - Activité de Noël du 4 décembre 2021
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-11-123

3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2021-11-124 **5.2 - Résolution - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Louison Busque, appuyée par madame France Loignon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Philibert approuve les dépenses d'un montant de 10 392 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2021-11-125

6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2022 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a transmis ses prévisions budgétaires 2022 et que le montant de la quote-part pour la municipalité de Saint-Philibert s'élève à 24 028$;

ATTENDU QUE la quote-part relative au projet Viridis au montant de 1 521$ est incluse dans ce montant;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter ce budget par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité des membres présents d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au montant de 24 028$.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

Programmation des travaux à venir.

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

Dépôt de l'avant-projet définitif et point de contrôle no 3 (PC3) réalisé par la firme WSP Canada Inc dans le dossier de la réfection de la rue Principale.

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

10.3 - Développement urbain - Suivi de la rencontre d'information publique du 19 octobre 2021

2021-11-126 **10.4 - Travaux de débroussaillage - Terrains vacants municipaux**

ATTENDU que la municipalité désire faire réaliser le débroussaillage de ses trois (3) terrains vacants situés sur la rue Principale;

ATTENDU les offres de services reçues de deux (2) firmes de déboisement, soit Les Déboisements Damax Inc. et Les Entreprises Képasc;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-François Poulin et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la firme Les Déboisements Damax Inc. au montant soumissionné de 140$/heure, deux (2) jours de travail.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - Réaménagement de l'ancienne salle municipale pour projet d'une CPE

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2021-11-127 **12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 124 208,76 $ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 116 614,11 $
•Salaires nets versés 5 451.31 $

•Remises d'employeur 2 143,34 $
•Total 124 208,76 $

Administration : chèque no.C2100171 à C2100188, L2100050 à L2100055 à L2100062, V2038 à V2041
Salaires : chèque no. D2100122 à D2100131

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

14.1 - Budget 2022 - Rencontre de travail

La rencontre de travail pour les prévisions budgétaires se tiendra le 29 novembre 2021 à 18h30.

2021-11-128 **14.2 - Nomination d'un représentant à la régie Intermunicipale pour 2022**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Philibert doit nommer un représentant et un substitut à la Régie à chaque année;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Philibert donne une prime de déplacement de 35.00$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Louison Busque comme représentant et monsieur René Drouin comme substitut pour assister aux réunions de la Régie pour l'année 2022.

Adopté

2021-11-129

14.3 - Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut au maire pour les réunions de la MRC Beauce-Sartigan pour 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Philibert doit nommer un maire suppléant et substitut au maire pour les réunions de la MRC à chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité de nommer monsieur René Drouin conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2022.

Adopté

2021-11-130

14.4 - Renouvellement offre de services de Cain Lamarre pour la représentation de la municipalité à la cour municipale

ATTENDU l'offre de renouvellement de service datée du 10 octobre 2021 reçue de la firme Cain Lamarre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Philibert doit engager un procureur pour la représenter à la cour municipale;

ATTENDU QUE le bureau d'avocats Cain Lamarre a fait une offre de service de $125.00 par dossier non contesté et ce, seulement dans l'éventualité où l'obtention de ce plaidoyer aura nécessité une intervention active des procureurs à l'égard de l'accusé ou de ses procureurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service du 10 octobre 2021 de la firme Cain Lamarre.

Une copie de cette résolution sera envoyée à madame Michèle Chabot, greffière de la Cour municipale commune de Ville Saint-Georges.

Adopté

2021-11-131 **14.5 - Demande de dérogation mineure - 416, rue Principale - Lot 3123707**

Demande de dérogation mineure portant sur la superficie de la remise située au 416, rue Principale - Lot 3123707

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé à l'unanimité des membres de ce comité de procéder par courriel.

CONSIDÉRANT que tous les membres du CCU ont pris connaissance des documents fournis par les demandeurs;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaétan Loignon désire faire l'acquisition d'une partie de terrain derrière sa résidence;

CONSIDÉRANT qu'une remise d'une superficie de 30.90 mètres carrés est déjà implantée sur cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage no 236 de la municipalité stipule qu'une remise ne peut excéder 15 mètres carrés sur le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU en sont venus à la conclusion que l'acceptation de cette dérogation mineure ne peut pas porter atteinte au voisinage;

PAR CONSÉQUENT, le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure de monsieur Gaétan Loignon à la condition de remplacer les portes actuellement installées sur ce bâtiment par une seule porte piétonnière et ce, avant le 1er juin 2022.

Il est proposé par monsieur Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Gaétan Loignon, tel que recommandé par le CCU.

Adopté

2021-11-132 **14.6 - Demande de dérogation mineure - 579, rang Fernand Bégin - Lot 3123668**

Demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'une résidence au 579, rang Fernand Bégin - Lot 3123668

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé à l'unanimité des membres de ce comité de procéder par courriel.

CONSIDÉRANT que tous les membres du CCU ont pris connaissance des documents fournis par les demandeurs;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation a pour but de permettre l'implantation d'une résidence parallèlement à la ligne de rue adjacente au terrain mais avec un écart de 18 degrés au lieu de 10 degrés maximum;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU en sont venus à la conclusion que l'acceptation de cette dérogation mineure ne peut pas porter atteinte au voisinage;

PAR CONSÉQUENT, le CCU recommande au conseil d'autoriser la

demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence parallèlement à la ligne de rue adjacente au terrain avec un écart de 18 degrés.

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Marco Bolduc, tel que recommandé par le CCU.

Adopté

2021-11-133

14.7 - Renouvellement du mandat Constitution et composition du CCU - Règlement no 316

CONSIDÉRANT qu'un comité de consultation en urbanisme doit être constitué et composé de deux membres du conseil et d'un résident de la municipalité et que ces trois personnes doivent être nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres du Comité est de deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil.

CONSIDÉRANT que madame Marie-Jeanne Ouellet, conseillère, monsieur Louison Busque, conseiller, ainsi que monsieur Pascal Lessard, citoyen, désirent tous se joindre à ce comité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu unanimement d'accepter la constitution et la composition de ce comité.

Adopté

2021-11-134

14.8 - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH

La directrice générale dépose un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant celui-ci une déclaration d'intérêts pécuniaires.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2021-11-135

16.1 - Contribution 2022 pour le transport adapté

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de renouveler pour l'année 2022 la contribution pour le transport adapté comme suit:

- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2022;
- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte de payer la contribution fixée à 741.06$;
- Que la municipalité de Saint-Philibert accepte la tarification payée par l'usager;
- Que la municipalité de Saint-Philibert reconnait Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

Adopté

2021-11-136 **16.2 - Offre de services - Renouvellement Escouade Canine MRC 2017**

ATTENDU le renouvellement de l'offre de services reçue de l'Escouade Canine MRC 2017 pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de verser un montant forfaitaire de 130.00$/mois à l'Escouade Canine MRC 2017;

ATTENDU QUE les coûts pour le service de la centrale d'appel 24 heures sur 24 pour les citoyens, le site web pour les commandes en ligne ainsi que l'IPC sont inclus dans ce montant;

ATTENDU QUE l'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à faire respecter le règlement provincial sur les chiens dangereux et à tenir le registre des chiens dangereux de la municipalité à jour;

ATTENDU QUE l'Escouade Canine MRC 2017 fera respecter toutes les clauses du règlement municipal en vigueur sur les animaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter le renouvellement de l'offre de services de l'Escouade Canine MRC 2017 pour l'année 2022 au montant forfaitaire de 130.00$/mois.

Adopté

2021-11-137 **16.3 - Demande de consentement pour le 311 à Saint-Benoit-Lâbre**

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TELEPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGEES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre seront réacheminés vers notre municipalité.

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Philibert AUTORISE la municipalité de Saint-Benoît-Labre et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires

partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour la représenter.

Adopté

16.4 - Activité de Noël du 4 décembre 2021

2021-11-138 **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h05

_____ _____

François Morin, maire Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.